

# Déclaration sur les droits de la personne

Depuis le début, BMO a une raison d'être qui va au-delà du profit, celle d'être un champion du progrès et un catalyseur de changement. Notre raison d'être consiste à Avoir le cran **de faire une différence dans la vie, comme en affaires**. Nous sommes un partenaire pour nos clients dans la réalisation de leurs rêves, un employeur pour des milliers de personnes travaillant ensemble à BMO et un fier membre des collectivités où nous vivons et travaillons. Notre engagement à favoriser un changement positif s'étend sur plus de 200 ans.

## Notre Engagement en Matière de Droits de la Personne

À BMO, nous avons pris l'engagement – envers nos clients, nos employés, les collectivités, nos actionnaires et nos autres parties prenantes – de respecter les droits de la personne partout où nous exerçons nos activités.

Chaque individu est protégé par les droits de la personne – sans discrimination – peu importe sa race, son orientation sexuelle, son identité sexuelle, sa nationalité, son origine ethnique, sa langue, sa religion ou toute autre situation. Ceux-ci incluent le droit à la vie et à la liberté, le droit de n'être soumis ni à l'esclavage ni à la torture, la liberté d'opinion et d'expression et le droit à l'éducation et à l'emploi, entre autres.

BMO soutient le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (les Principes directeurs de l'ONU), tels qu'ils ont été endossés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Le cadre de référence repose sur trois piliers :

1. L'obligation de protéger les droits de la personne incombant à l'état;
2. La responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de la personne;
3. L'accès, pour les victimes, à des voies de recours efficaces contre les abus liés à l'entreprise.

Voici ce que signifie notre responsabilité sociétale quant au respect des droits de la personne :

- Par l'intermédiaire de notre *Code de conduite*, de nos politiques et procédures et de notre conformité aux lois et aux règlements applicables, nous adhérons à la *Charte internationale des droits de l'homme*, à la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)* et aux principes des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.
- Nous veillons à respecter les droits de la personne dans toutes nos activités, y compris dans nos relations avec des tiers, comme nos fournisseurs et nos clients.
- Nous nous engageons à mettre en œuvre des programmes solides de « diligence raisonnable en matière de droits de la personne », notamment en évaluant les répercussions réelles et potentielles de nos activités sur les droits de la personne et en donnant suite aux conclusions de ces évaluations.
- Nous nous engageons à échanger continuellement avec les parties prenantes externes pour renforcer la capacité d'amélioration.
- Nous nous engageons à faire le suivi des progrès et du rendement, ainsi qu'à offrir une transparence et une communication de l'information de premier ordre.

- Afin d'améliorer les bonnes pratiques, nous élaborerons nous-mêmes, ainsi qu'en collaboration avec des pairs du secteur, des mécanismes pour remédier aux répercussions négatives sur les droits de la personne et atteindre les objectifs du troisième pilier du cadre des Principes directeurs de l'ONU.

## Responsabilité

La responsabilité liée aux droits de la personne est partagée à l'échelle de BMO. Le chef de la durabilité de BMO dirige l'élaboration de programmes visant à intégrer les Principes directeurs de l'ONU à nos politiques et procédures, qui sont mises en œuvre par les groupes d'exploitation et les secteurs experts.

## Nos Priorités en Matière de Droits de la Personne

Afin d'affirmer notre engagement à respecter les droits fondamentaux de la personne, BMO détermine et évalue de façon proactive les répercussions et les risques potentiels liés aux droits de la personne. Ceux-ci sont régulièrement examinés dans le cadre d'activités de mobilisation des parties prenantes, et de façon systématique dans le cadre de notre processus d'évaluation de l'importance relative en matière de durabilité. Nous avons déterminé les domaines les plus importants des droits de la personne pour chacun de nos principaux groupes de parties prenantes comme suit :

		Groupe de Parties Prenantes			
		Employés	Clients	Chaîne d'approvisionnement	Placements de BMO Gestion mondiale d'actifs
Enjeux Liés Aux Droits de la Personne	Diversité et inclusion	✓	✓	✓	✓
	Santé et sécurité	✓	✓	✓	✓
	Sécurité de l'information et confidentialité	✓	✓	✓	
	Lutte contre la traite des personnes et l'esclavage moderne		✓	✓	✓
	Lutte antisubornation et anticorruption		✓	✓	
	Peuples autochtones	✓	✓	✓	✓
	Risque environnemental et social		✓	✓	✓

L'approche de BMO à l'égard de la gestion de chacun de ces enjeux est décrite dans notre Code de conduite et notre *Code de conduite à l'intention des fournisseurs*, ainsi que dans les énoncés présentés sur notre [site Web](#). Dans notre approche des enjeux clés, nous sommes guidés par nos valeurs d'intégrité, d'empathie, de diversité et de responsabilité.

## Notre Approche

Nous nous employons à intégrer l'approche dictée par les Principes directeurs de l'ONU en matière de droits de la personne à la gouvernance de toutes nos pratiques et activités exercée à l'échelle de l'organisation, ce qui nous permettra de cerner et d'atténuer les répercussions négatives, potentielles ou réelles, que celles-ci pourraient avoir sur les droits de la personne alors que nous travaillons à l'évolution positive de la conduite de nos affaires et de nos relations avec les parties prenantes.

En 2019, nous avons ajouté à la taxinomie de notre cadre de gestion des risques les droits de la personne en tant que sous-ensemble du risque environnemental et social et nous avons élaboré un programme d'approvisionnement durable qui tient compte des répercussions sur les droits de la personne. Cette initiative s'appuie sur les nombreuses considérations en matière de droits de la personne qui se trouvent dans nos programmes actuels liés aux ressources humaines et à la lutte contre le blanchiment d'argent. BMO a également adopté une position de leadership dans des groupes de travail sectoriels à l'échelle mondiale afin d'élaborer des approches novatrices en matière

d'application des Principes directeurs de l'ONU dans le secteur bancaire. Nous poursuivrons ce travail en 2020 en vue d'intégrer davantage l'esprit et l'approche des Principes directeurs de l'ONU dans la façon dont nous tenons compte des répercussions sur les droits de la personne et composons avec celles-ci dans nos activités et notre secteur, de manière plus générale.

Notre Cadre de gouvernance des risques comprend les volets fonctionnels suivants, ainsi que l'évaluation des risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés aux droits de la personne :

- Supervision exercée par le Conseil d'administration et la haute direction
- Culture de gestion des risques
- Modèle opérationnel en trois points de contrôle
- Cadre de gestion des politiques
- Cadre d'appétit pour le risque et plan stratégique
- Contrôles internes
- Détermination et surveillance des risques et communication de l'information sur les risques, y compris l'agrégation des données sur les risques

Le Cadre applique les principes de bonne gouvernance d'entreprise à l'évaluation et à la gestion des risques pour s'assurer que les activités correspondent au niveau d'appétit pour le risque de BMO, à sa capacité à absorber des pertes et à sa viabilité à long terme. Essentiels au Cadre de gestion sont le Conseil d'administration, la haute direction, les groupes d'exploitation et les fonctions de contrôle de la gestion des risques, ainsi que les processus grâce auxquels l'information sur le risque est déterminée, recueillie, analysée et communiquée de manière à constituer une solide base pour la prise de décisions en matière de gestion.

Nos normes et politiques générales s'appliquent à l'échelle de l'organisation (y compris à toutes les filiales) et sont étayées par des documents s'appliquant aux droits de la personne, comme notre *Déclaration contre l'esclavage moderne et la traite des personnes*, le *Code de conduite de BMO* et le *Code de conduite à l'intention des fournisseurs*. De plus, nos politiques des Ressources humaines démontrent la façon dont nous respectons les droits de la personne en créant un milieu de travail diversifié et inclusif, ainsi qu'en travaillant à atténuer toutes les répercussions négatives sur les droits de la personne causées par nos activités ou liées à celles-ci.

Notre approche à l'égard de la gestion du risque environnemental et social, y compris le risque lié aux droits de la personne, est abordée dans la section Gestion globale des risques de notre [rapport annuel et dans le Rapport de gestion](#).

### Employés

Nous respectons les normes du travail et les lois sur les droits de la personne partout où nous exerçons nos activités. Nos méthodes de recrutement et de promotion sont conçues de façon à assurer une approche juste et équitable en matière d'embauche. Nous surveillons régulièrement nos pratiques pour nous assurer que les employés sont traités équitablement, ainsi que pour veiller à ce que les secteurs présentant un risque élevé soient repérés et que les préoccupations soient traitées.

Les activités de la Banque doivent être conformes au Code de conduite de BMO et aux normes et politiques de BMO en matière de ressources humaines. Nous continuons à développer notre programme lié aux droits de la personne et y intégrons des meilleures pratiques qui émergent à mesure que les Principes directeurs de l'ONU sont adoptés par des entreprises dans le monde entier. Ces principes définissent la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de la personne et d'exercer une diligence raisonnable pour cerner et atténuer les répercussions négatives de leurs activités sur les droits de la personne.

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir la diversité, l'égalité et les droits de la personne au sein de notre effectif, tout en reconnaissant que certains groupes sont plus exposés au risque de discrimination, comme les femmes, les personnes noires, autochtones et de couleur (PANDC), les personnes ayant un handicap et les personnes de la communauté LGBTQ2+. Nous reconnaissons l'égalité des sexes comme droit fondamental de la personne, nous défendons la liberté d'association et le droit à la négociation collective (voir la *Déclaration relative à la liberté d'association et au droit de négociation collective* de BMO), nous nous opposons au travail forcé ou obligatoire, y compris le travail des enfants, et nous appliquons une politique de tolérance zéro envers toutes les formes de harcèlement et de discrimination. Nous nous sommes engagés à soutenir les normes de conduite de l'ONU à l'égard de la communauté LGBTI et avons signé les *Principes d'autonomisation des femmes*, de même que l'*Accord Catalyst 2022*. Nous déployons des efforts pour informer les employés sur l'appel à l'action no 92 de la Commission de vérité et de réconciliation destiné aux entreprises canadiennes en ce qui a trait aux Autochtones.

Nous avons la ferme volonté de favoriser la diversité et l'inclusion, qui sont des valeurs fondamentales de notre organisation. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail au sein duquel tous nos employés peuvent réussir, notamment par les mesures suivantes :

- en assurant un solide leadership de la haute direction à l'égard des programmes d'inclusion, au moyen d'une surveillance étroite de la progression des objectifs déclarés publiquement et des priorités annuelles par la réalisation de réunions bimensuelles, d'une planification annuelle et de mises à jour trimestrielles transmises à tous les employés (p. ex., rapport de suivi trimestriel);
- en offrant aux employés ayant un handicap des mesures d'adaptation du milieu de travail, des dispositifs techniques ou un soutien supplémentaire pour favoriser leur réussite au travail; et
- en offrant aux employés un milieu de travail respectueux, exempt de toute forme de violence, de harcèlement et de discrimination.

Pour soutenir notre engagement en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, BMO a établi des procédures d'exploitation visant à assurer un milieu de travail sécuritaire et inclusif pour tous. Celles-ci comprennent des programmes relatifs à la santé et à la sécurité, à la lutte contre le harcèlement (y compris le harcèlement sexuel et non sexuel et la discrimination), à l'intimidation et à la victimisation en milieu de travail et à la violence au travail, des programmes de recours – qui comprennent des processus définis de transmission hiérarchique pour signaler les incidents de harcèlement, de violence et de discrimination – des programmes de protection des employés, des lignes directrices en matière de drogue et d'alcool et des régimes de travail souples.

### Clients

En tant que fournisseur mondial de services financiers, nous reconnaissons que nous pouvons être exposés à des risques et à des occasions liés aux droits de la personne dans nos rapports avec nos clients.

BMO s'engage à protéger les renseignements sur les clients. Notre environnement de technologies de l'information est conforme aux exigences réglementaires applicables. Notre cadre de gestion de la sécurité de l'information et nos processus de gouvernance sont conformes aux meilleures pratiques du secteur, y compris à la norme ISO 27001:2013, ainsi qu'aux cadres des Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées, du National Institute of Standards and Technology et de l'Information Technology Infrastructure Library. En établissant et en maintenant un solide cadre de cybersécurité, nous avons mis en œuvre plusieurs politiques, normes, procédures et lignes directrices que nous mettons à jour régulièrement afin qu'elles continuent de tenir compte des risques actuels.

Au Canada, le Code de confidentialité de BMO énonce notre engagement envers les clients. Il présente aussi les canaux de signalement des plaintes liées à la protection de la vie privée qui sont mis à la disposition des clients. Ailleurs dans le monde, nous nous conformons aux exigences locales en vigueur afin de permettre le signalement des situations préoccupantes en matière de protection de la vie privée. Nous proposons aux clients des renseignements sur la façon dont ils peuvent se protéger.

Afin de gérer les risques présentés par ceux qui se livrent à la traite des personnes et à l'esclavage moderne, BMO a mis en place un solide programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) qui satisfait pleinement à toutes les obligations juridiques et réglementaires. Ce programme comprend la conformité aux sanctions qui restreignent les transactions avec des personnes, des groupes ou des entités interdits associés à des violations des droits de la personne.

Le programme LBA de BMO prévoit des évaluations qui permettent de déterminer les secteurs qui sont plus à risque pour nos activités. Des mesures améliorées sont mises en œuvre dans ces secteurs, notamment un examen des produits, des services ou des circuits de distribution, des transactions et des régions pour qu'aucune activité ne soit associée à la traite des personnes. Dans le cadre de notre programme LBA, nous obtenons également des organismes de réglementation ou d'application de la loi toute couverture médiatique ou information négative au sujet de nos clients.

Notre programme LBA vise à déceler toute activité inhabituelle et à signaler toute activité suspecte aux autorités afin de repérer les activités criminelles, telle la traite des personnes, qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou à l'évitement de sanctions. Notre programme comprend une liste de signaux avertisseurs pour aider à détecter les activités potentielles liées à la traite des personnes et fournit des directives à nos employés de première ligne sur la façon de servir les survivants de la traite des personnes avec compassion et pouvoir d'agir.

BMO est la banque responsable du projet Protection, le premier partenariat public-privé qui cible la traite des personnes en mettant l'accent sur les aspects du crime liés au blanchiment d'argent. En 2019, BMO s'est joint à une coalition formée de grandes banques et d'organisations de survivants afin de lancer le projet de mobilisation du secteur financier pour la lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains, Finance Against Slavery and Trafficking (FAST), à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le projet FAST vise à fournir aux institutions financières, aux prestataires de services, aux organismes de réglementation, aux organismes gouvernementaux et à d'autres parties prenantes partout dans le monde un cadre en vue de donner accès aux survivants à des services financiers de base. BMO travaille également en étroite collaboration avec les fournisseurs de services qui soutiennent les survivants de la traite des personnes afin que ceux-ci aient accès à des services financiers de base, ce qui facilite leur réintégration dans la société et vise à les aider à gérer la fraude financière et le fardeau de la dette qui découlent de leur exploitation.

De plus amples renseignements sur le programme LBA se trouvent dans notre *Déclaration relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et sanctions*.

En appliquant notre cadre de gestion des risques et notre cadre de gestion du risque de crédit, nous évaluons les risques environnementaux et sociaux auxquels nos clients pourraient être exposés, y compris les répercussions liées aux droits de la personne. Les Services bancaires aux entreprises et BMO Marchés des capitaux disposent de politiques qui sont régulièrement passées en revue, et qui les aident à cerner, à gérer et à atténuer ces types de risques dans les transactions de financement. Dans le cadre de leur processus d'approbation des transactions, nos secteurs d'activité soumettent les conclusions qui émanent de la diligence raisonnable en matière de risque environnemental et social. Lorsque nous évaluons les risques sociaux, nous vérifions la capacité d'un client actuel ou potentiel à gérer les questions réglementaires et d'autres questions liées à l'engagement des parties prenantes, y compris la consultation des peuples autochtones.

Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) est défini dans divers cadres et normes internationaux, notamment dans la DNUDPA. En 2021, le Parlement canadien a adopté le projet de loi C-15, intitulé *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui l'engage à prendre les mesures nécessaires, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la DNUDPA dans un délai de quelques années.

BMO reconnaît l'importance du CLPE, ainsi que le droit des peuples autochtones de participer à la prise de décisions. Conscients des risques associés au non-respect des droits des Autochtones, nous avons intégré ce sujet à nos politiques et processus de gestion des risques, notamment en faisant expressément référence aux droits des Autochtones dans notre politique générale Gestion du risque environnemental et social; en exigeant une diligence raisonnable accrue pour les secteurs à risque élevé où des répercussions sur les droits des Autochtones sont repérées, et en établissant des processus de transmission hiérarchique pour le risque de réputation associé aux problèmes liés aux droits des Autochtones. Nous intégrons également les attentes du cadre des Principes de l'Équateur, qui intègre expressément le CLPE aux financements relevant de son champ d'application.

Nous avons invité notre conseil consultatif pour les communautés autochtones à nous faire part de ses réflexions et de ses commentaires sur le CLPE. En fonction des recommandations reçues, BMO prévoit actuellement de poursuivre la formation afin d'approfondir la compréhension du CLPE et des droits des Autochtones du personnel de BMO, dans le contexte de nos engagements à l'égard des droits de la personne et des partenariats avec les Autochtones; et d'intégrer davantage une compréhension de ces enjeux importants dans notre approche de gestion des risques. Ceci s'appuie sur la formation existante sur le CLPE offerte dans le contexte de la gestion du risque environnemental et social et de la mise en œuvre de nos engagements en vertu du cadre des Principes de l'Équateur (qui lui-même intègre directement le concept du CLPE aux financements relevant de son champ d'application).

En tant que signataire des Principes d'Équateur, BMO s'engage à évaluer et à gérer le risque environnemental et social de nos transactions de crédit visées par ces principes. Conformément à cet engagement, nous étudions toute question relative aux droits de la personne, comme la santé et la sécurité des collectivités, les droits des travailleurs et les droits des peuples autochtones. De plus amples renseignements se trouvent dans la section Octroi de crédit responsable du [Rapport de durabilité](#) de BMO.

BMO s'engage à répondre aux besoins des groupes moins bien servis et à créer des produits et des services spécialisés qui rendent l'offre bancaire plus accessible. Cela comprend des offres personnalisées pour les petites entreprises et les entrepreneurs, avec pour objectif de favoriser les occasions de développement économique pour les femmes et les communautés autochtones. Des renseignements additionnels se trouvent dans le *Rapport de durabilité* de BMO. Nous avons également élaboré des directives sur les considérations relatives aux droits de la personne afin de nous assurer que nos pratiques en matière de crédit aux particuliers ne sont pas discriminatoires.

Dans nos succursales, nous cherchons à éliminer les obstacles à l'inclusion en mettant en œuvre les normes décrites dans le [Plan d'accessibilité de BMO](#). Nous veillons également à ce que nos clients se sentent à l'aise dans leurs interactions avec le personnel des succursales. Par exemple, dans certaines succursales en Amérique du Nord, nous avons mis en place une formation sur les pronoms genrés afin que les employés puissent mieux communiquer avec nos clients transgenres et non binaires.

BMO s'engage à maintenir la confiance du public en se conformant aux lois contre la subornation et la corruption, et en adoptant une approche de tolérance zéro à l'égard des pratiques commerciales contraires à l'éthique. Tous les employés doivent se conformer à la directive d'exploitation *Lutte antisubornation et anticorruption* de BMO et recevoir une formation sur l'interprétation et l'application de la directive, ainsi que sur la compréhension et la détection des risques de subornation et de corruption dans leur travail quotidien. Pour en savoir plus, reportez-vous à notre *Déclaration sur la lutte antisubornation et anticorruption*.

### Chaîne d'approvisionnement

BMO s'attend à ce que ses fournisseurs agissent de manière équitable et intègre envers leurs parties prenantes, y compris les personnes, les organisations et les entités juridiques qui participent à leurs activités, ont un intérêt dans ces activités ou sont touchées par celles-ci. Le *Code de conduite de BMO à l'intention des fournisseurs* fait partie de nos ententes juridiques avec nos fournisseurs. On y énonce les normes auxquelles nos fournisseurs doivent se plier en matière de respect des droits de la personne, mais aussi d'éthique commerciale et d'observation de la loi. Nous encourageons nos fournisseurs à adopter des politiques et un code de conduite semblables aux nôtres, et à communiquer leurs attentes à leurs propres fournisseurs. BMO soumet les fournisseurs à un processus de sélection et s'attend à ce qu'ils respectent nos normes d'intégrité, d'équité et de durabilité.

Le *Cadre de gestion du risque lié à l'externalisation et aux fournisseurs* de BMO régit l'évaluation et la gestion des risques liés à nos fournisseurs. Il nous permet de déterminer, d'évaluer, de surveiller et d'atténuer de façon proactive les risques liés à nos tiers fournisseurs, notamment le risque de ne pas nous conformer aux exigences réglementaires. Nous déterminons les risques liés à l'externalisation en veillant à comprendre les stratégies commerciales, les produits et services, les processus, les systèmes, les activités et les caractéristiques qui revêtent de l'importance dans l'environnement de l'entreprise. Toutes les ententes avec les fournisseurs doivent être conformes aux exigences du Cadre.

Au besoin, nous faisons preuve de diligence raisonnable conformément au *Cadre de gestion du risque lié à l'externalisation et aux fournisseurs* avant de conclure une entente avec tout nouveau fournisseur, et appliquons des règles de diligence raisonnable continue pour nous assurer que nos fournisseurs actuels adhèrent aux politiques de BMO. Si un fournisseur reconnaît une quelconque lacune qui l'empêcherait de déceler ou de gérer certains risques, nous travaillons avec lui pour trouver une solution. Dans cet esprit de collaboration, nous aidons notamment nos fournisseurs à élaborer leurs propres politiques en matière de meilleures pratiques, de leadership, de durabilité et d'innovation.

Notre processus de diligence raisonnable permet de vérifier la capacité d'un fournisseur à fournir les services et de déterminer et d'évaluer les risques liés à ses activités. Nous avons également intégré dans nos pratiques d'approvisionnement des exigences favorisant la diversité des fournisseurs afin d'accroître les occasions offertes aux fournisseurs issus de la diversité.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons commencé à tirer parti de programmes de gestion du risque lié à nos fournisseurs afin de nous attaquer au risque d'esclavage et de traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement. Cela a donné lieu, pendant l'exercice 2019, au lancement d'un programme pilote qui vise une plus grande durabilité de la chaîne d'approvisionnement, notamment par une diligence raisonnable entourant les questions liées aux droits de la personne. En 2020, nous donnerons plus d'ampleur à ce programme en y incorporant les leçons tirées et en continuant de déterminer les outils et les processus permettant d'intégrer efficacement dans notre programme d'approvisionnement la définition, la gestion et l'atténuation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont liés à l'approvisionnement. Nous utilisons également ces outils pour effectuer une évaluation des risques liés aux droits de la personne pour nos fournisseurs stratégiques.

### Investissement responsable

BMO Gestion mondiale d'actifs s'engage à respecter les droits de la personne et le droit du travail au moyen de ses pratiques d'investissement et de ses activités de mobilisation des entreprises, d'exercice du droit de vote par procuration et de communication de l'information. L'énoncé sur les attentes en matière de pratiques sociales (*Expectations for Social Practices* [en anglais seulement]) de BMO Gestion mondiale d'actifs présente les attentes envers les sociétés que nous détenons à l'égard de la gestion des aspects sociaux de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement. Il couvre chaque enjeu lié aux droits de la personne décrit dans l'énoncé. L'équipe

Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs dirige un vaste programme de mobilisation des investisseurs dont le but est d'encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons. En 2019, l'égalité des sexes et la protection des travailleurs vulnérables étaient deux des principales priorités de l'équipe en matière de mobilisation.

Les initiatives de l'équipe Investissement responsable comprennent la mobilisation des sociétés évoluant dans des secteurs à risque élevé sur des sujets tels que la protection des droits des travailleurs migrants, les négociations collectives et les normes de santé et de sécurité. Cette équipe surveille également les sociétés présumées coupables d'avoir contrevenu aux principes du *Pacte mondial des Nations Unies* et intervient auprès d'elles en cas de problème important. De plus, BMO Gestion mondiale d'actifs offre un éventail de fonds dont le portefeuille est composé de sociétés émettrices sélectionnées en fonction de normes éthiques, sociales et environnementales.

### Accès à la Réparation

Nos parties prenantes peuvent chercher à obtenir réparation pour les violations perçues des droits de la personne par l'intermédiaire de multiples canaux.

BMO s'engage à créer un environnement où les employés peuvent dire ce qu'ils pensent sans crainte de représailles. Les employés peuvent signaler leurs préoccupations de façon confidentielle en communiquant avec l'équipe Relations du travail ou le Bureau de l'éthique et de la conduite professionnelle et, s'ils le préfèrent, de façon anonyme en communiquant avec le Bureau de l'ombudsman par l'intermédiaire du service externe d'alerte éthique Parlez-en! Les employés et les parties prenantes de BMO (p. ex., clients et fournisseurs) peuvent accéder au service Parlez-en! en tout temps. Toutes les préoccupations font l'objet d'un examen ou d'une enquête et d'une réponse, et un certain nombre d'options de résolution sont offertes aux employés, y compris la résolution rapide, la conciliation et l'enquête. Les résultats dépendent de la corroboration des allégations. Ils peuvent ne nécessiter la prise d'aucune mesure, ou prendre la forme de coaching et de formation ou encore de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement. Les lois sur la protection des renseignements personnels interdisent de communiquer les résultats d'enquête.

Dans le cas des plaintes de clients, le Bureau de l'ombudsman de BMO réalise un examen confidentiel et impartial des plaintes des clients canadiens – selon des principes d'équité, d'intégrité et de respect – en tenant compte des intérêts de toutes les parties, des lois et politiques applicables ainsi que des pratiques sectorielles courantes. Les clients peuvent aussi s'adresser à un fournisseur externe de services de règlement des différends – soit l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) ou l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) – en vue d'obtenir un autre examen impartial et confidentiel.

BMO s'entretient régulièrement avec des parties prenantes, comme des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires, au sujet de différents enjeux liés au développement durable, y compris des questions potentiellement liées aux droits de la personne. Les parties prenantes externes peuvent aussi communiquer avec BMO par l'intermédiaire du Bureau du chef de la durabilité. Il est possible de communiquer avec ce bureau à l'adresse [sustainability@bmo.com](mailto:sustainability@bmo.com).

### Formation et Sensibilisation

Tous les employés de BMO sont tenus de suivre le programme annuel de formation Conformité éthique et réglementaire. Cette formation comprend des cours sur notre *Code de conduite* et les risques liés aux droits de la personne dans les domaines suivants : Lutte contre le blanchiment d'argent, Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels, Santé et sécurité, L'accessibilité et nos clients et Lutte contre la corruption. La formation sur la santé et la sécurité comprend des renseignements sur les procédures d'exploitation de BMO en matière de lutte contre le harcèlement et la violence au travail, y compris la tolérance zéro appliquée par BMO à l'égard de la discrimination, une formation ciblée sur le harcèlement, la discrimination et la violence au travail, et notre processus pour signaler des situations préoccupantes. La formation relative à la LBA donne de l'information sur les infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent, qui comprennent la traite des personnes, et sur les signaux avertisseurs connexes.

En ce qui a trait à la diversité et à l'inclusion, BMO a lancé en 2016 l'initiative Apprendre de nos différences afin de développer des compétences en leadership inclusif, de sensibiliser les employés aux préjugés inconscients et de créer un environnement plus inclusif pour nos collègues, nos clients et les membres des collectivités. Étant donné que BMO considère l'inclusion comme une responsabilité visant l'ensemble de l'organisation, en 2019, nous avons étendu le programme à tous les employés.



Le taux d'achèvement de cette formation et les heures qui y sont consacrées sont signalés dans le *Rapport de durabilité* de BMO. Une formation complémentaire spécialisée est donnée aux employés, aux mandataires, aux fournisseurs et à toute autre personne chargée des activités de contrôle, des résultats ou de la surveillance, s'il y a lieu.

Nous procédons actuellement à un examen complet, à une mobilisation à l'interne et à l'élaboration d'une formation sur les Principes directeurs de l'ONU afin de faire progresser l'intégration de ces engagements et de ces politiques pour les harmoniser avec le cadre Protéger, respecter et réparer. Afin de rendre le processus aussi dynamique que possible, des employés de l'ensemble de l'organisation, y compris de l'Approvisionnement, des Ressources humaines, des Affaires juridiques et conformité réglementaire et des secteurs d'activité, y participent afin d'accroître la sensibilisation aux droits de la personne. Ce travail permettra de perfectionner davantage l'approche de BMO en matière de droits de la personne, dans le but d'élaborer un cadre plus clair et plus uniforme qui établit un lien entre notre incidence sur les droits de la personne et les mesures d'atténuation et de réparation à l'échelle de l'organisation.

Au moins une fois par année, nous produirons un rapport sur les progrès réalisés et passerons en revue notre engagement à cet égard afin de nous améliorer continuellement.

Publication : Juillet 2020

Mise à jour : Février 2023